

Intervention Ecolo au Conseil communal de Verviers séance du 28 janvier 2013

Document à destination de la presse et du secrétaire communal

Point 05- POLICE ADMINISTRATIVE – Ordonnance de police relative à l'installation et à l'exploitation des terrasses – Modifications

Ecolo votera contre ce point. Ces modifications sont pour nous insuffisantes, par rapport aux propositions que nous avons déjà faites par le passé. Vous le savez, nous souhaitons un travail plus global au niveau de l'homogénéisation de l'ensemble des terrasses de la ville, et non seulement au sein de chaque terrasse tel que cela figure actuellement dans cette ordonnance de police. En section, il nous a été répondu que le service des affaires économiques viendrait prochainement avec une proposition à ce sujet. Nous l'attendons donc. Par ailleurs, nous profitons de l'occasion pour souligner à nouveau l'importance de veiller à ce que l'espace d'1m50, prévu par la réglementation, qui doit être dégagé pour permettre le passage des piétons, poussettes, chaises roulantes, etc, soit bien respecté ce qui, très souvent, n'est pas le cas et pose donc problème. Enfin, nous réitérons notre analyse, confirmée par la RW, selon laquelle un permis d'urbanisme est nécessaire, excepté pour les terrasses ouvertes, saisonnières et dont la surface n'excède pas 50m2. Or notre Ville se contente, jusqu'à présent, pour autoriser ces constructions, d'une décision du bourgmestre, accompagnée d'un avis technique de la police et du service de l'urbanisme, donc d'une permission de voirie, et pas d'un permis d'urbanisme. Cela engendre que de nombreuses terrasses couvertes et permanentes sont illégales à Verviers, puisqu'aucune ne dispose d'un permis d'urbanisme. Juridiquement, nos commerçants et la Ville sont dans une situation précaire.

Point 08- POLICE ADMINISTRATIVE – Création d'une zone de stationnement réservée aux véhicules de nettoyage rue du marteau 59

Nous voterons contre ce point. Nous n'avons pas reçu de raison(s) suffisante(s) pour justifier que cet espace réservé aux véhicules de nettoyage se trouve à cet endroit-là, plutôt qu'au parking de la cour Fisher ou de la rue Lucien Defays, par exemple. L'endroit est vraiment trop central, alors que la population peine déjà à se garer en centre-ville.

Point 35, 36 et 53-

ALE ASBL - AG et CA – Remplacement des représentants du Conseil communal.

VERVIERS AMBITIONS ASBL – AG et CA – Remplacement des représentants du Conseil communal.

CRVI ASBL - AG et CA – Remplacement des représentants du Conseil communal.

L'application stricte de la clé d'Hondt fait qu'Ecolo ne dispose ni d'un représentant au CA, ni d'un représentant à l'AG, ce qui était pourtant le cas auparavant, avec le même nombre d'élus. Si ces ASBL ne rentrent pas dans le cadre de la réforme du CDLD, cette répartition va toutefois à l'encontre de l'esprit de cette réforme votée en avril 2012 et qui prévoit (*CDLD, arts. L1231-5, par. 2 ; L1234-2, par. 2 et 3 ; L1522-4, par. 1er et L1523-15, par. 3*) une représentation minimale de chaque groupe politique démocratique au sein des organismes paraloaux : asbl, intercommunales, régies communales autonomes. Ces nouvelles dispositions/correctifs à la clé d'Hondt visent à assurer au sein de ces organismes un pluralisme minimal qui soit garant de transparence, de rapportage vers les conseils communaux et d'équilibre dans les rapports entre majorité/opposition dans l'esprit de ce que prévoit, par exemple, le Pacte culturel. Chaque groupe politique démocratique non représenté par le système de la représentation proportionnelle via le mécanisme de la clé d'Hondt se voit

désormais attribuer un siège. Dans ce cas, la majorité, dans son ensemble reçoit un nombre de sièges équivalent au nombre de siège(s) surnuméraire(s).

Si cette réforme ne s'applique pas dans ces cas-ci, votre proposition va par contre à l'encontre de l'esprit du législateur.

Nous souhaitons pouvoir disposer d'un siège au sein de ces instances. Nous vous proposons donc de modifier les statuts pour prévoir la présence du groupe de l'opposition non représenté au CA et à l'AG, au minimum avec voix consultative.

Cette proposition est dans l'esprit de la réforme du CDLD. Ne serait-elle pas également dans celui de cette majorité qui place les objectifs de transparence et de participation en premier lieu dans sa DPG ?

Point 37- URBANISME – Révision du SDER

Ce document est essentiel pour le développement de l'ensemble du territoire de la Wallonie, en tant que référentiel commun, comme instrument d'aide à la décision pour les autorités locales, et pour orienter les projets d'aménagement et d'urbanisme de sorte qu'ils contribuent à un développement territorial harmonieux. Le SDER révisé doit permettre à la Commune de renforcer la cohérence de son développement avec les communes voisines et avec la Région. L'opérationnalisation du SDER doit également faciliter la motivation des décisions en aménagement du territoire, et en particulier en matière de délivrance de permis d'urbanisme.

Le SDER révisé devrait être plus opérationnel que le celui de 1999. Mais nous partageons les analyses effectuées par la Ville. Il est nécessaire d'élaborer une cartographie des concepts évoqués dans les propositions d'objectifs : aires métropolitaines, bassins de vie et territoires centraux. Ces territoires centraux devront être délimités sur base de critères cohérents issus de la consultation des communes sur les lieux de centralité. La délimitation des territoires centraux devra également pouvoir évoluer par la suite.

Point 56- PERSONNES HANDICAPEES – Charte d'engagement CAWaB

Ecolo votera pour ce point car nous adhérons à l'esprit de cette charte. Nous en partageons les objectifs qui doivent être poursuivis et concrétisés pour rendre au mieux notre ville accessible à chaque citoyen, et donc aussi aux personnes à mobilité réduite.

Mais voter une telle charte ne doit pas cacher/occulter le paradoxe dans lequel nous nous trouvons.

Pourquoi ne pas commencer par l'endroit dans lequel nous nous trouvons à l'instant, à savoir cette somptueuse salle du Conseil communal qui ne peut toujours pas (à ce jour) garantir l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Rappelons l'importance de travailler sur les aménagements futurs avec les personnes à mobilité réduite car elles seules savent mieux que quiconque ce dont elles ont besoin. J'ai souvenir, lors de l'installation de ce nouveau conseil qu'une dame, candidate sur une liste (CDH), n'avait même pas pu assister à la séance publique. Il faut garantir l'égalité d'accès à chaque citoyen.

Deux propositions constructives du groupe Ecolo pour votre réflexion :

- 1) La délocalisation du Conseil Communal au premier étage de l'espace Blavier qui lui est muni d'un ascenseur et de toilettes adaptées aux PMR et donc disposé à recevoir tout le monde.
- 2) Une vidéo-conférence du CC retransmise en direct à la bibliothèque, ou via Internet,

ce qui permettrait à tout un chacun de profiter de la séance du conseil communal, car comme vous avez pu le remarquer lors des deux derniers conseils, le manque de place dans le public s'est fait considérablement sentir. Vouloir renforcer la participation citoyenne sans même assurer une solution durable au manque de place du public, que je tiens à remercier d'ailleurs de venir nombreux nous écouter, n'est pas tenable.

Quoiqu'il en soit, Ecolo restera très attentif quant aux moyens mis en œuvre par nouvelle majorité pour atteindre ces objectifs d'égalité d'accès pour toutes et tous.

Point 66- BIENS COMMUNAUX – Bâtiment « La Tourelle »

Si le groupe Ecolo votera pour ce point qui se contente de retirer une décision vieille de plus de dix ans, nous souhaiterions que la majorité valorise cet endroit sous la forme d'un partenariat public-privé. Il est essentiel de mettre un terme au délabrement de ce bâtiment et de valoriser notre patrimoine verviétois.

Points 69, 70 et 71- CULTES - Budget

Ecolo s'abstiendra, comme à son habitude, considérant que la législation qui régit cette matière et qui date de 1834 est en décalage avec la réalité religieuse d'aujourd'hui. La majorité doit répondre aux exigences légales, mais nous continuons à défendre le besoin d'aborder sereinement la question délicate du financement des divers cultes au niveau régional et fédéral via le concept de l'impôt dédicacé, du financement proportionnel, etc.

Point 73A – MOBILITE - Installation du système de voitures partagées Cambio à Verviers : état d'avancement du dossier - Point inscrit à la demande de Mme DUMOULIN, Cheffe de Groupe ECOLO.

Monsieur l'Echevin de la Mobilité,

Pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement du dossier Cambio à Verviers ?

Pour rappel :

- L'arrivée de société belge spécialisée dans le car-sharing à Verviers était initialement annoncée pour 2011. Suite aux contacts de l'Echevine de la mobilité de l'époque, M. Targnion, on parlait de deux stations, une à la gare, une en centre-ville, pour accueillir ces «voitures partagées», permettant aux personnes ne possédant pas d'auto d'en disposer, sur réservation, pour quelques heures ou quelques jours. Le Collège Communal avait marqué son accord de principe pour le développement de ce projet le 15 janvier 2010.

- Pour que le projet aboutisse, une étude de faisabilité devait être réalisée. Son prix : 1000 euros. Une somme censée être inscrite aux modifications budgétaires durant l'exercice 2010. Ce qui n'a pas été fait.

- La somme a finalement été inscrite au budget 2011. L'échevin de la mobilité de l'époque, M. Ben Achour, déclarait dans la presse : «Pour ne pas perdre de temps lorsque nous commanderons l'étude, nous gardons contact avec l'entreprise Cambio. Nous nous sommes engagés dans un projet que nous souhaitons voir se concrétiser.» (13 avril 2011).

- Suite à l'enquête en ligne destinée à identifier le ou les meilleurs endroits d'implantation pour une ou plusieurs stations, l'Echevin Ben Achour déclarait que la mise en route se ferait en juin ou en septembre...Les études de faisabilité (et de rentabilité) s'étant révélées positives. Les élections ont eu lieu, un nouvel Echevin de la Mobilité a pris ses fonctions.

Pouvez-vous nous indiquer où en est le dossier ? En particulier :

- La date d'installation prévue
- Le nombre de stations et leur emplacement

- L'information prévue pour les citoyens et les entreprises de Verviers
- La participation de la ville à ce système via la prise d'abonnements par certains services communaux

Je vous remercie pour vos réponses.

Question orale : Améliorer la bonne gouvernance dans le fonctionnement du conseil communal et faciliter le travail des conseillers communaux

Monsieur le Bourgmestre,

C'est avec beaucoup d'attention que nous avons pris connaissance la semaine passée de votre Déclaration de politique générale et nous avons pu constater votre intérêt pour la bonne gouvernance qui vient en première place de vos 8 axes d'engagements politiques pour la mandature 2012-2018. Le titre est on ne peut plus explicite : « Une Ville gouvernée en toute transparence et de manière participative ! ».

Stéphane Hazée, Député au Parlement wallon et au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles travaille sur une proposition de décret pour renforcer les droits des conseillers communaux afin de leur permettre « *d'exercer au mieux leur capacité d'initiative et leur devoir de contrôle du Collège communal* ».

A l'échelon communal, et sans attendre la mise en place de ce décret, le Groupe Ecolo voudrait que Verviers excelle en matière de bonne gouvernance et de transparence afin de permettre à chaque conseiller d'exercer au mieux son mandat politique, en pleine connaissance des documents importants qui lui permettront sans aucun doute de pouvoir se forger un avis argumenté et de voter en connaissance de cause.

C'est pourquoi le Groupe Ecolo souhaiterait que les conseillers puissent recevoir :

- Les ordres du jour du Collège communal (avant les réunions, ce qui n'est pas le cas actuellement),
- Les PV du Collège communal dans un délai raisonnable à convenir,
- Les documents préparatoires et rapports présentés au Collège avant chaque section sous format informatique (dans l'attente d'un espace serveur intranet auquel les conseillers pourront directement se connecter et consulter les documents – pour quand ?),
- Les communications officielles du Collège dans la presse (communiqué de presse, publications officielles dans la Quinzaine, ...),
- Les avis d'enquête publique ou toute autre sollicitation, information ou réunion publique,
- Les offres d'emplois à la Ville de Verviers.

En matière de budget communal, Ecolo demande qu'une présentation didactique et pédagogique puisse être mise en place pour les conseillers, en tout cas la première année, afin de leur faciliter la compréhension d'un budget communal. Cela vous semble-t-il possible ?

Enfin, le Groupe Ecolo souhaite savoir si l'ouverture des canaux de communication à l'opposition inclut les publications autres que le Canal V, à savoir notamment les communications officielles dans la Quinzaine, à hauteur d'au moins une fois par an ?

Je vous remercie vos réponses à ces demandes et questions.

*Pour le Groupe Ecolo de Verviers
Pauline DUMOULIN, Cheffe de groupe
Philippe KRIESCHER, Conseiller communal
Nezha DARRAJI, Conseillère communale*

CONSEIL COMMUNAL DU 28 JANVIER 2013

Intervention ECOLO – Cambio Car Sharing

Questions soulevées

- La date d'installation prévue
- Le nombre de stations et leur emplacement
- L'information prévue pour les citoyens et les entreprises de Verviers
- La participation de la ville à ce système via la prise d'abonnements par certains services communaux

réponse

- La date d'installation n'est pas fixée tant qu'à présent. Le dossier n'est pas mûr. Je dois rencontrer les représentants de Cambio prochainement (un rendez-vous est fixé en février) afin de faire le point et discuter de l'avant projet de convention proposé par la société fin 2012. En effet, celui-ci engendre de nombreuses charges pour la Ville. Je veux être certain de savoir dans à quoi la ville s'engage car pour le moment certains aspects restent imprécis.
- Le projet de convention ne prévoit qu'une seule station avec un seul véhicule dans un premier temps. Une autre station et d'autres véhicules pourraient s'ajouter en fonction du succès. L'emplacement n'a pas été déterminé et doit toujours être négocié. Pour ce qui me concerne, une station proche de la gare semble la plus réaliste.
- Ce point doit être également discuté avec la société.
- Rien n'empêche la Ville de Verviers de devenir utilisatrice de ce service au même titre que d'autres usagers. Il n'y a aucune décision à l'heure actuelle. Au-delà d'un service de voitures partagées, le premier enjeu est d'optimiser le parc automobile de la Ville. Une promotion ambitieuse des modes alternatifs de déplacements peut être mise en place. J'étudie pour le moment la possibilité de mettre en place des vélos électriques pour certains types de déplacements.

En gros, vous l'aurez compris, ce dossier doit encore être discuté avec le partenaire. Je suis très favorable à l'installation d'un système de voiture partagée mais je veux avant tout bien circonscrire l'impact financier pour la ville. En conclusion, oui à cambio mais pas à n'importe quel prix.

Conseil communal du 28 janvier 2013

Questions de Jean-François Istasse, relatives aux infrastructures culturelles de la Ville

Voici les questions (et non les interpellations) que je vous avais adressées la semaine dernière et auxquelles il n'y a pas eu de réponse. Elles concernent les infrastructures culturelles, dans le cadre de la déclaration de politique communale :

- Vous voulez « *assainir la gestion* » du CCRV... Comment ? Quelles mesures concrètes cela vise-t-il sinon toucher au personnel et à la production ? La réforme en cours, approuvée par l'ancienne majorité, vise (visait) à faire passer la gestion du bâtiment grand-théâtre à la RCA (énergies, entretien), ce qui explique une grande partie du déficit structurel, sera-t-elle poursuivie ?
- Vous donnez la « *priorité à la rénovation complète et intelligente du Grand-Théâtre* »... bravo ! Nous sommes bien d'accord. Mais alors c'est un peu court : avec quels moyens financiers et humains et quel échéancier annuel précis ???! Quelles mesures urgentes peut-on attendre et y aura-t-il des inscriptions budgétaires dès cette année ? La Presse a fait état d'une réunion et d'une visite du Grand Théâtre par les acteurs parmi lesquels la Fédération Wallonie-Bruxelles, la région wallonne et l'Institut du Patrimoine Wallon. Quels en sont les résultats ?

- Médiathèque (gérée par convention par le CCRV). Ignorez-vous qu'un nouveau contrat de gestion a été signé par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec les médiathèques. Compte tenu du caractère obsolète des prêts de média audiovisuels, le contrat de gestion change fondamentalement la mission et l'objet social des médiathèques. Les médiathèques doivent devenir des centres permanents de culture et d'animation. Quelle est votre position à ce sujet ? Et comment allez-vous gérer le lien nécessaire avec la bibliothèque ? Dans le même sens allez-vous réaliser le plan que l'ancienne majorité avait initié (avec subsides) de réaménagement de l'Espace Blavier, afin de redéployer la médiathèque au premier étage et de lui permettre de réaliser ses nouvelles missions ?
- Je voudrais connaître votre position sur la procédure de reconnaissance de nos bibliothèques (en cours !), et sur l'application du nouveau décret relatif à la lecture publique. Qu'allez-vous faire ?
- Quand vous écrivez dans votre Déclaration Politique que : « *La rénovation et la requalification de l'Hôtel de Biolley devront être achevées* » qu'est ce que cela veut dire ? Est-ce que ce bout de phrase énigmatique implique la réalisation du nouveau musée, pour lequel l'ancienne majorité avait mené très loin les études... et trouvé des subsides et des soutiens à la Région wallonne, à la Communauté française, à la Fondation Roi Baudouin, à l'Institut du patrimoine wallon... (70 % de 7 millions €).

Nous attendons cette fois des réponses précises à ces questions ...

Conseil communal du 28 janvier 2013

Réponses d'Aurélia LUYPAERTS – Echevin de la Culture, du Patrimoine et de l'Enseignement artistique aux questions de Jean-François Istasse, Conseiller communal

- Vous voulez « *assainir la gestion* » du CCRV... Comment ? Quelles mesures concrètes cela vise-t-il sinon toucher au personnel et à la production ? La réforme en cours, approuvée par l'ancienne majorité, qui vise (visait) à faire passer la gestion du bâtiment grand-théâtre à la RCA, ce qui explique une grande partie du déficit structurel, sera-t-elle poursuivie ?

Rappelons tout d'abord que vous êtes toujours Président du Centre Culturel Régional de Verviers et que, ce que nous allons devoir assainir, c'est votre gestion.

Quelle est-elle :

- un déficit de l'ordre de 94.000 € durant l'exercice 2011
- un déficit évalué à 128.000 € pour ce qui concerne l'exercice 2012

Des mesures concrètes, nous en prendrons, en dépit du fait que vous ne m'avez transmis le moindre dossier CCRV, comme dans toutes les autres matières de mon département, par ailleurs.

Dans ce contexte, je peux vous renseigner sur un point, celui de la RCA dont je fais partie.

L'intégration des infrastructures culturelles dans la RCA ne sera possible que si la Fédération Wallonie-Bruxelles marque son accord sur cette manière de procéder.

Vous n'avez personnellement rien accompli pour faire avancer ce dossier et obtenir cet accord.

Quant à moi, j'ai obtenu des informations précises quelques jours après mon arrivée à l'échevinat.

En cas d'accord de la FWB, la réduction du déficit structurel du CCRV (hors investissements) par intervention de la RCA serait évaluée à 62.000 €.

Vous laissez donc à votre successeur un bien triste héritage, héritage auquel je ne renoncerais pas, bien au contraire.

Ainsi, je me réjouis de rencontrer, dès après le renouvellement des instances, l'ensemble des membres du CCRV afin de leur rendre la confiance nécessaire au nom de l'intérêt supérieur de la culture.

- Vous donnez la « *priorité à la rénovation complète et intelligente du Grand-Théâtre* »... bravo ! Nous sommes bien d'accord. Mais alors c'est un peu court : avec quels moyens financiers et humains et quel échéancier annuel précis ???!

En 12 années, les dirigeants du parti socialiste ont décidé de laisser se dégrader encore un peu plus notre magnifique patrimoine verviétois et son Grand-Théâtre en particulier.

En un mois, j'ai réuni dans mon bureau tous les acteurs de la rénovation : la FWB, la région wallonne, l'institut du patrimoine wallon et les services de la ville de Verviers.

Ce vendredi, 14 personnalités issues de ces diverses institutions ont visité le Grand-Théâtre afin de dresser le constat objectif de son état.

Chacun a pu déterminer son rôle et objectiver l'ampleur de la tâche.

Les procédures administratives et pistes de financements (en ce compris FEDER) seront lourdes et difficiles comme à l'accoutumée dans ce genre de dossier.

Mais entre 12 ans d'immobilisme et un mois de travail intensif, à votre place, j'évitais de parler d'« échéancier annuel précis ».

- Médiathèque (gérée par convention par le CCRV). Ignorez-vous qu'un nouveau contrat de gestion a été signé par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec les médiathèques. Compte tenu du caractère obsolète des prêts de média audiovisuels, le contrat de gestion change fondamentalement la mission et l'objet social des médiathèques. Les médiathèques doivent devenir des centres permanents de culture et d'animation. Quelle est votre position à ce sujet ? Et comment allez-vous gérer le lien nécessaire avec la bibliothèque ? Dans le même sens allez-vous réaliser le plan que l'ancienne majorité avait initié (avec subsides) de réaménagement de l'Espace Blavier, afin de redéployer la médiathèque au premier étage et de lui permettre de réaliser ses nouvelles missions ?

Je n'ignore rien du tout mais vous semblez ignorer plusieurs choses :

- L'on ne parle pas de contrat de gestion mais de contrat-programme entre la FWB et l'asbl Médiathèque de la Communauté française de Belgique
- Le contrat-programme FWB-Médiathèque n'est pas signé mais se trouve en phase de négociation en l'état actuel des choses
- L'on peut se poser la question de savoir si le contrat-programme nouveau s'appliquera à la médiathèque de Verviers puisqu'un certain Jean-François Istasse a signé, le 6 mars 2009, une « *convention d'intégration des activités et de collaboration technique entre le CCRV, la Ville de Verviers, la Médiathèque de la Communauté française et la Communauté française* » ; en clair, Monsieur Istasse, vous avez transféré la médiathèque de Verviers de la Communauté française (appelée comme telle à l'époque) vers le CCRV le tout, avec transfert de personnel et reprise des actifs mobiliers ; c'est donc vous que j'invite à réfléchir à cet égard.

La médiathèque de Verviers, comme toutes les autres médiathèques, est appelée à évoluer en collaboration avec tous les acteurs du monde culturel :

1. Malgré votre immobilisme, la médiathèque de Verviers n'a pas attendu votre interpellation pour évoluer (vernissages, concerts...)
2. Pourquoi voudriez-vous examiner les choses sous le seul angle de la bibliothèque de Verviers ?

Dans le même esprit, pourquoi voudriez-vous dépenser plus de 250.000 euros quant à un réaménagement de l'espace Blavier par rapport auquel vous avez manifestement omis de consulter tous les acteurs concernés :

- la bibliothèque (section jeunesse) a pour projet d'occuper le 1^{er} étage de l'actuel espace Blavier
- un accueil touristique aussi éloigné de la gare et de la principale entrée de la ville n'a aucun sens ; rappelons également que, sur l'insistance de Monsieur l'Echevin Breuwer en charge du tourisme in illo tempore, le Collège avait retenu l'idée de réinstaller la MTPV rue Xhavée, projet que vous n'avez jamais mis en œuvre en dépit de plusieurs promesses, à l'époque.

Compte tenu de votre gestion pour le moins hasardeuse de ce dossier, nous avons décidé de revoir votre copie et d'éviter ainsi de gaspiller les deniers publics.

- Je voudrais connaître votre position sur la procédure de reconnaissance de nos bibliothèques (en cours !), et sur l'application du nouveau décret relatif à la lecture publique. Qu'allez-vous faire ?

Et vous, qu'avez-vous fait, si ce n'est annoncer très courageusement aux services de la Ville que vous reportiez ce dossier à une date ultérieure et que vous en laissiez dès lors, comme tous les dossiers que je traite par ailleurs, la charge intégrale à votre successeur.

Je vais donc faire ce que vous avez omis de réaliser pendant 6 ans.

1. Rendre confiance au personnel de la bibliothèque : c'est déjà fait
2. L'aider à constituer son dossier : c'est déjà fait

3. Organiser le conseil de développement de la lecture et désigner son Président : c'est déjà fait
4. Rencontrer l'inspection de la FWB afin de mettre toutes les chances de notre côté dans le cadre de la reconnaissance de nos bibliothèques : c'est déjà fait

Ce dossier est en bonne voie.

Ni l'administration, ni moi-même n'avons attendu votre malheureuse interpellation à cet égard.

- Quand vous écrivez dans votre Déclaration Politique que : « *La rénovation et la requalification de l'Hôtel de Biolley devront être achevées* » qu'est ce que cela veut dire ? Est-ce que ce bout de phrase énigmatique implique la réalisation du nouveau musée, pour lequel l'ancienne majorité avait mené très loin les études... et trouvé des subsides et des soutiens à la Région wallonne, à la Communauté française, à la Fondation Roi Baudouin, à l'Institut du patrimoine wallon... (70 % de 7 millions €).

D'ici environ trois ans l'Hôtel de Biolley, deviendra un nouvel espace muséal accueillant, d'une part, un parcours Beaux-Arts rassemblant les collections de peintures et de sculptures des musées communaux, et, d'autre part, un parcours présentant l'histoire de Verviers, centré sur le 19^{ème} siècle.

TRAVAUX

En termes financiers, le projet est estimé, au stade de l'esquisse, à **7.031.969 euros HTVA**.

Les travaux seront subsidiés à environ 70 % par la Région wallonne (restauration du bâtiment classé subsidiée à 80 %) et par la FWB (projet muséal subsidié à 70 %).

Ce dossier est placé dans le cadre des accords de coopération « Communauté française – Région wallonne », réceptacle des dossiers de grande envergure.

ECHEANCES

Le premier avant-projet pourrait être approuvé par le Collège communal d'ici **fin mars 2013** (procédure statée actuellement en attente de l'ouverture du certificat de patrimoine), l'avant-projet définitif d'ici la **fin juin 2013** dans le meilleur des cas (délai imposé par la procédure de certificat de patrimoine). La demande d'accord sur l'avant-projet pourrait donc être introduite auprès de la Direction des infrastructures culturelle de la FWB en **septembre prochain**.

En conclusion, Monsieur Istasse, au nom de la culture et pour les Verviétois, j'aurais envie de réclamer un peu plus de hauteur, un peu plus d'humilité et pourquoi pas, un peu plus d'élégance.

Mais visiblement, dans votre chef Monsieur Istasse, l'élégance n'est plus de saison.

Verviers, le 24 janvier 2013.

Question orale à Monsieur l'Echevin Degey.

Monsieur l'Echevin,

Le 14 janvier dernier, la télévision locale a réalisé un reportage sur la problématique des avantages sociaux entre les écoles libres de la commune de Dison et l'administration communale de la dite commune.

Au cours de ce reportage, la journaliste a interrogé le Président du P.O. des écoles libres de Verviers-Limbourg, P.O. qui a assigné la Ville de Verviers en 2006.

Je ne veux pas voir dans le fait que la Ville ait été assignée au tribunal en 2006 un quelconque rapport avec le résultat des élections intervenu à l'époque... Vous connaissez ma grande naïveté, ma candeur même, et il ne peut y avoir aucun lien avec le fait que le CDH, à l'époque, venait d'être rejeté dans l'opposition...

Or donc, le président du P.O., qui a exercé, dans notre commune, une fonction importante pendant plus de 30 ans, a déclaré, en substance, que le changement de majorité intervenu à Verviers était de nature à ramener autour d'une table de négociations les P.O. des écoles libres et la Ville de Verviers. Et cela, tant pour régler l'avenir que pour régler le passé... Ici non plus, aucun lien avec le résultat des dernières élections...

Ma suspicion est inversement proportionnelle à ma grande naïveté, mais, tout de même, les déclarations d'un président de P.O. particulièrement au fait des choses de la politique communale doivent interpeller. D'autant que pendant les neuf années où j'ai exercé le mandat d'échevin, jamais un émissaire de l'enseignement libre n'a essayé d'établir le dialogue avec la Ville de Verviers... Soit ! Honni soit qui mal y pense...

Depuis 2006, la majorité communale a toujours lu de façon restrictive le décret du 7 juin 2001. Elle a donc toujours été prête à rencontrer tous les avantages sociaux listés dans le décret, mais rien que les avantages sociaux listés dans le décret. C'est ainsi que la ville de Verviers s'est, depuis longtemps, pliée de bonne grâce au prescrit légal en finançant, dans les mêmes conditions que pour les écoles communales, les garderies de midi pour toute école libre qui en ferait la demande. A ce jour, deux écoles libres bénéficient de cette prise en charge...

Pour le reste, la Ville a renoncé depuis de longues années à tout financement de classes de neige, de cadeaux d'entrée à l'école (type mallette ou autre...), l'accès aux halls sportifs et à la piscine communale sont également octroyés à des conditions identiques, quelle que soit l'école fréquentée par l'enfant. Plus d'aide non plus aux associations proches des écoles communales ou alors, gratuité identique pour du prêt de matériel à toutes les écoles de tous les réseaux.

Dès lors, Monsieur l'Echevin, mes questions sont simples :

La nouvelle majorité a-t-elle l'intention de dégager une solution négociée avec les écoles libres ? Si un dialogue est noué avec l'enseignement catholique, quelle sera la position du groupe MR au sein de la majorité ?

Le cas échéant, quelle serait l'attitude de la majorité par rapport aux avantages non obligatoires actuellement octroyés aux écoles libres (près de matériel, principalement) ?

Si, malgré une jurisprudence qui semble être redevenue moins défavorable aux communes, la Ville était condamnée, quel serait l'impact sur l'organisation de nos garderies communales ?

Tant dans le cas d'une solution négociée que dans l'hypothèse d'une condamnation, la majorité a-t-elle l'intention de provisionner tout ou partie des sommes nécessaires dans le cadre du budget 2013 ?

Monsieur l'Echevin, je vous remercie pour votre réponse.

Didier Nyssen,
Conseiller communal.

Réponse à Didier Nyssen – Conseil du 28 janvier 2013 – Avantages sociaux

L'Echevin Degey étant absent – Réponse de Freddy Breuwer.

Monsieur Le Conseiller communal,

Monsieur Nyssen,

Votre interpellation tend subrepticement à remettre en cause l'attachement du MR à l'enseignement communal en particulier et à l'enseignement officiel en général.

L'heure n'est pas à la guerre scolaire.

Sans partager votre aversion pour l'enseignement libre catholique, le MR réaffirme sans la moindre hésitation, son attachement à l'enseignement communal fort de 16 implantations et de plus de 3000 élèves. Nous avons toute confiance dans la volonté de notre partenaire cdH de se préoccuper également de cet enseignement. Comme en témoigne d'ailleurs la sollicitude du Bourgmestre lui-même à l'égard des travaux d'urgence à réaliser.

Soyez rassuré, nous ne sommes pas plus naïfs ou candides que vous.

Votre interpellation appelle 2 réponses claires :

- **Sur le plan légal et réglementaire:**

Depuis 2011, date d'entrée en vigueur du Décret, la Ville de Verviers a toujours respecté l'esprit et la lettre de la loi.

Aux écoles qui nous en ont fait la demande écrite, nous avons accordé ~~aux élèves~~ des avantages sociaux identiques.

Quels sont les avantages repris dans le dit décret et que faisons-nous :

1. **L'organisation de restaurants et de cantines scolaires [à l'exception des restaurants d'application liés à des sections du secteur de l'hôtellerie et de l'alimentation;]**

→ La Ville ne finance aucun restaurant scolaire.

2. **La distribution d'aliments et de friandises ainsi que de jouets hors matériel propre aux activités d'enseignement;**

→ La Ville n'organise aucune distribution d'aucune sorte. Celles qui existent sont organisées par les associations de parents.

3. **L'organisation de l'accueil des élèves, quelle qu'en soit la forme, une heure avant le début et une heure après la fin des cours;**

→ La Ville de Verviers propose le même service aux mêmes conditions pour les écoles libres qui le demandent avec obligation de respecter le même tarif pour les élèves.

4. La garderie du repas de midi dont la durée, pour entrer dans le champ d'application du présent article, est comprise entre une demi-heure et une heure;

→ La Ville de Verviers propose le même service aux mêmes conditions pour les écoles libres qui le demandent avec obligation de respecter le même tarif pour les élèves.

5. La distribution de vêtements hors les vêtements propres à l'enseignement;

→ La Ville n'organe aucune distribution d'aucune sorte.

6. L'organisation de colonies scolaires spécifiques pour enfants présentant une santé déficiente;

→ Sans objet à Verviers.

7. L'accès aux piscines, accessibles au public, ainsi que le transport y relatif dans le cas où la piscine fréquentée pendant l'horaire scolaire n'est pas située sur le territoire de la commune;

→ L'accès à la piscine est proposé aux mêmes conditions et au même tarif. Le transport n'est pas concerné, la piscine étant située sur le territoire de la Commune.

8. L'accès aux infrastructures communales, provinciales et de la Commission communautaire française permettant une activité éducative, à l'exception des bâtiments scolaires en ce compris les piscines, sauf celles visées au 7°;

→ L'accès est toujours proposé aux mêmes conditions et au même tarif.

9. L'accès aux plaines de jeux organisées et aux cures de jour pendant le temps scolaire et pendant les vacances sur le territoire de la commune;

→ L'accès est toujours proposé aux mêmes conditions et au même tarif pour tous les enfants.

10. Les aides financières ou en nature à des groupements, associations ou organismes, dont un des objets est l'octroi d'aides sociales qui seraient réservées aux élèves

→ Aucune aide n'est octroyée.

• **Sur le plan politique**

Ni l'accord de majorité, ni la ^{DPG}~~DCP~~ ne prévoient l'octroi de quelque avantage que ce soit à l'enseignement libre et catholique, en dehors de la stricte application du décret.

Par contre, la nouvelle majorité s'est fixée comme priorité d'accorder une attention toute particulière à l'établissement d'un **plan triennal de travaux** à faire dans une relative urgence dans les différentes implantations communales (les Echevins Degey et Legros viennent d'ailleurs d'en faire le tour afin d'estimer les besoins ...).

Quant à une solution négociée avec les écoles libres, nous n'avons pas été sollicités dans ce sens et les moyens budgétaires étant ce qu'ils sont, nous ne l'envisageons certainement pas.

Enfin, pour répondre à votre question sur une éventuelle condamnation de la Ville et l'impact sur le budget 2013 et les garderies communales, le Tribunal est pour le moment en attente des pièces comptables, budgétaires et administratives de la demanderesse afin de fixer un éventuel montant.

A l'heure actuelle, nous ne savons pas si une quelconque somme est due puisque nous sommes en attente d'un jugement, tout en sachant qu'une somme provisionnelle de 120 000 € est réclamée à titre de charges du passé par la partie adverse.

Pour ce qui est de l'impact de toute décision future sur l'organisation de nos garderies, nous ferons en sorte qu'il n'y ait aucun.

Nous veillerons à terme ce que le coût soit plus équitablement supporté par tous en fonction du temps de présence.

Par ailleurs, afin de réaffirmer le caractère neutre, pour ne pas dire laïque dans son acception républicaine, la majorité cdH-MR vous proposera prochainement d'adopter en tant que PO un règlement interdisant le port de tout signe religieux ostentatoire.

Freddy BREUWER

Président du CPAS en charge du Budget, du Logement et de l'Emploi.

Conseil communal du 28/01/2013
 Question orale PS Duygu CELIK
 Relations Ville et asbl Lire & Ecrire

Madame la Présidente,
 Cher(e)s Collègues,

Mon intervention porte sur la polémique déclenchée autour de l'asbl Lire et Ecrire. Je ne parlerai pas du fond, mes collègues de l'opposition (PS et Ecolo) ont déjà dénoncé les intentions du Président du CPAS, les Ministres régionaux également. Je souhaiterais interroger la ville sur ses intentions réelles vis-à-vis de l'asbl, au-delà des déclarations faites dans la presse.

Le Collège veut accorder une place importante au secteur associatif dans son action. Cela apparaît comme un axe important de la politique CDH-MR, dans la déclaration de politique et dans les propos du Bourgmestre. Il s'agit d'un constat tout à fait positif, nous ne pouvons que souscrire à cet objectif. Pour être plus précis, cela apparaît comme un axe important de la politique du CDH et son empreinte au sein de la majorité.

Mais la réalité apparaît toute différente. Les premières démarches du Collège n'ont fait qu'irriter et indigner le monde associatif, dans une relation basée sur le rapport de force, la menace, l'ingérence abusive et disproportionnée. Et cela a choqué, effectivement, puisque représentants d'associations diverses ont pris part à la manifestation du CC du 21/01.

Au-delà de l'incohérence de la politique de la majorité, entre ce qu'elle dit et ce qu'elle fait, entre partenaires CDH et MR, cela témoigne aussi d'une certaine méconnaissance du secteur associatif et du travail de terrain. Est-ce ce que la majorité entend par *complémentarité avec le secteur associatif, dialogue continu, partenariat respectueux, autonomie et indépendance du secteur associatif*,... autant de principes inscrits dans la charte associative et rappelés avec insistance par le CDH?

Concrètement, pour en revenir à l'association LEE, nous souhaitons connaître les rapports entre la ville et l'asbl LEE, et les intentions du Collège à cet égard : quel type d'aide est accordé actuellement à LEE ? le Collège entend-il modifier son soutien à l'asbl ?

Verviers, le 28 janvier 2013

Conseil communal du 28 janvier 2013**Réponses aux demandes du groupe ECOLO portant sur la bonne gouvernance**

J'ai pris connaissance des demandes du groupe ECOLO visant à ce que Verviers « *excelle en matière de bonne gouvernance et de transparence afin de permettre à chaque conseiller d'exercer au mieux son mandat politique, en pleine connaissance des documents importants qui lui permettront sans aucun doute de se forger un avis argumenté et de voter en connaissance de cause* ».

Ainsi, le groupe ECOLO souhaiterait que les conseillers puissent recevoir :

1. **Les ordres du jour du Collège communal AVANT les réunions, ce qui n'est pas le cas actuellement** : à ce sujet, je tiens à préciser que l'OJ est édité par les différents services communaux en concertation avec le Secrétaire communal, que le secrétaire communal arrête à son tour l'OJ avec le bourgmestre mais que celui-ci est sujet à modifications éventuelles et incessantes y compris même séance tenante (retraits de points, apostilles spontanées). Par conséquent je vous renvoie à votre demande au point 2.
2. **Les PV du Collège communal dans un délai raisonnable à convenir** : actuellement, les conseillers communaux reçoivent par mail le PV du Collège le lundi qui suit son approbation par le Collège et ils peuvent demander copie des points qu'ils souhaitent (ils reçoivent copie de tout acte administratif demandé). Je souligne que la loi prévoit qu'ils doivent en principe venir consulter sur place. Nous sommes donc déjà en avance sur ce qui est légal. Par contre, il faut bien évidemment attendre que le PV du Collège ait été approuvé par le Collège lui-même ce qui se fait en général la semaine qui suit (sauf congés, suppression de Collège, ...).
3. **Les documents préparatoires et rapports présentés au Collège avant chaque section sous format informatique (dans l'attente d'un espace serveur intranet auquel les conseillers pourront directement se connecter et consulter les documents-pour quand ?)** : à l'heure actuelle plusieurs services communaux envoient déjà les dossiers soumis à la Section, aux membres de celle-ci, par voie informatique. Il peut être envisagé de généraliser le système sachant quand même que certains types de documents (plans travaux et urbanisme par exemple) ne sauront pas être transmis par cette voie. Je rappelle quand même que la consultation des dossiers à l'HDV est ouverte les jeudis et vendredis qui précèdent le Conseil de 14h à 18h30 et le lundi du Conseil, de 9h à 12h. Pour ce qui concerne la création d'un espace serveur intranet auquel les conseillers pourraient directement se connecter et consulter les documents, il implique de grosses contraintes techniques, il est prévu d'y arriver mais je ne saurais pas donner de délai pour la mise en application.
4. **Les communications officielles du Collège dans la presse (communiqué de presse, publications officielles dans la Quinzaine,...)** : je rappelle que la presse est accessible à tous. Par ailleurs, votre groupe serait-il d'accord d'envoyer au Collège ses articles et publications dans la presse ?

5. **Les avis d'enquête publique ou toute autre sollicitation, information ou réunion publique** : les avis d'enquête et réunion publique sont mis sur le site de la Ville.

6. **Les offres d'emploi à la Ville de Verviers** : elles sont mises sur le site de la Ville

Vous constatez par conséquent que nombre de vos demandes actuelles sont déjà rencontrées d'une façon ou d'une autre. J'attire l'attention du groupe ECOLO sur le fait que toutes ces demandes pèsent sur les agents de l'administration communale dont je ne tiens pas à ce qu'ils soient mis en cause s'ils venaient à oublier de vous transmettre ou si vous ne receviez pas une information ou l'autre.

Concernant la demande de présentation didactique et pédagogique pour les conseillers en matière de budget, je vous informe qu'il y a une section spéciale d'explication du budget, une section spéciale de réponses, qu'il existe des formations spéciales à l'UVCW, que les services communaux répondent à toute demande sur le sujet. Le Secrétaire communal est également à disposition pour toute information et est prêt à dispenser une petite formation en la matière.

Les modalités de l'ouverture de Canal V à l'opposition sont à l'étude des services communaux concernés. Je puis cependant déjà vous dire que notre intention n'est pas de faire de Canal V une tribune politique, ni à la majorité ni à l'opposition. Quant à l'ouverture à l'opposition pour la Quinzaine, elle n'est pas à l'ordre du jour.

Marc Elsen,

Bourgmestre